

Convention avec l'Office de Tourisme de Besançon (OT)

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°11		Bureau	
séance du 11/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable

La CAGB est membre de l'Office de Tourisme de Besançon.

Dans un souci de développer l'information et la promotion touristique à l'échelle de l'agglomération, la commission tourisme propose que la CAGB s'oriente en 2003 vers un partenariat avec l'Office de Tourisme dans les domaines de l'information et de la promotion touristique à l'échelle de l'agglomération, et que ce dernier soit formalisé à travers une convention d'objectifs.

Les missions de l'Office de Tourisme

L'OT est une association loi 1901.

Les missions de l'OT :

- accueil, information, promotion touristique et notamment
- valorisation des richesses patrimoniales ou naturelles ainsi que
- valorisation des événements vecteurs de fréquentation touristiques
- développement du tourisme d'affaire et de congrès
- organisation de services et vente de produits touristiques

Les missions confiées à l'Office de Tourisme par la CAGB dans le cadre d'une convention de partenariat sur l'année 2003 seraient les suivantes :

- Présentation de l'agglomération sur le site Web de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme insérera dans son site Web une fenêtre plus particulièrement dédiée à la présentation touristique du territoire de l'agglomération (contenu à définir en commun)

- Présentation du territoire de l'agglomération dans le document « séjours »

Cette plaquette (A4, 8 pages) éditée par l'Office de Tourisme présentera aux côtés des cartes et informations concernant la ville de Besançon :

- la carte et un descriptif du territoire de l'agglomération (faisant apparaître les richesses paysagères (vallée du Doubs, Marais de Saône, forêt, etc...) et patrimoniales du territoire (Musée de Nancray, grottes d'Osselle, ruines des châteaux de Montfaucon, de Montferrand le Château, etc.).
- ses potentialités en terme d'hébergement (liste des hôtels, gîtes, chambre d'hôtes, meublés touristiques, camping) et de restauration,
- des informations pratiques.

Nombre d'exemplaires prévu : 50 000 exemplaires.

Diffusion : cette plaquette sera envoyée au touriste qui souhaite organiser son séjour sur Besançon et environ et donnée à l'accueil de l'Office de Tourisme pour répondre à la demande. 5000 exemplaires pourront être réservées à la CAGB.

Pour un montant de 2 997, 17 euros TTC à la charge de la CAGB correspondant à une participation à hauteur de 25% du coût total de la plaquette (11 988, 70 euros TTC)

➤ Inventaire des hébergements de la CAGB

L'Office de Tourisme réalisera à la demande de la CAGB l'inventaire des hébergements (liste des hôtels, gîtes, chambre d'hôtes, meublés touristiques, camping, aire de camping-cars...) et des restaurants présents sur le territoire de la CAGB hors Besançon.

Ce travail consistera en :

- un premier repérage à partir des données existantes,
- un mailing aux communes de vérification,
- une visite sur place de chaque équipement repéré
- la constitution d'une base de données (descriptif, photo numérique pour chaque site) à des fins d'information et de mise en ligne (site Web de l'OT).

Pour un montant de 861,70 euros TTC à la charge de la CAGB (2 semaines de travail pour un agent, base SMIC)

➤ Soutien de la CAGB à l'OT sur sa démarche commerciale du Nord de la France (pour mémoire)

La CAGB a soutenu l'Office de Tourisme dans sa démarche commerciale en direction du Nord de la France à travers une subvention d'un montant de 4 048, 25 euros (délibération du Conseil du 7 février 2003)

Récapitulatif financier du projet de convention 2003 :

MISSIONS OTSI	PRISE EN CHARGE CAGB
Document « séjour » A4, 8 pages	2 997, 17 € (participation à hauteur de 25%)
Inventaire hébergements CAGB hors Besançon	861,70 €
Site Web : présentation du territoire de l'agglomération	A titre gratuit
TOTAL	3 858, 87 €
<i>Démarche commerciale Nord de la France</i>	<i>Pour mémoire, subvention accordée par délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2003 : 4 048, 25 euros</i>

La somme de 10 000,00 € est inscrite au budget 2003, au titre de la compétence tourisme (convention avec l'OTSI).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les objectifs du partenariat entre la CAGB et l'Office de Tourisme sur 2003
- autorise le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président